

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

CANTON DE LUNEL

**M A I R I E**  
de  
**S A U S S I N E S**

34160

§

Tél. 04.67.86.62.31

## EXTRAIT

# DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept

Le : cinq avril

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Henry SARRAZIN, Maire.

Date de convocation du Conseil : 30/03/2017

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

**Présents:** MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Jean-Louis PONS, Isabelle MILESI, Gérard ESPINOSA, Isabelle MORONVAL, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Cathy VIGNE.

**Absente ayant donné procuration :** Valérie BOURGARIT à Isabelle MILESI.

**Absents :** Nicolas BAUDESSEAU, Marion MANAHILOFF.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel MEUNIER.

N°2017 - 03 - 04 - 11/2

**Objet : M49 – Vote du Compte Administratif 2016.**

M. le Maire quitte la séance et le 2ème Adjoint chargé des finances assure la présidence.

Il indique en préambule qu'il y a une différence entre les deux comptabilités de 7 776.50 €.

Elle sera constatée dans la reprise du résultat de l'exercice 2015.

Le résultat de 2015 de 13.293,87 € doit donc être réduit de 7.776,50 € représentant le reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement de la M49 – assainissement collectif dans la comptabilité M14.

Le résultat à reprendre est donc de 5.517,37 €.

Il présente au conseil le Compte Administratif 2016 qui retrace les écritures de l'ordonnateur, conformes aux écritures du comptable, et dont les résultats s'établissent comme suit :

En <b>Fonctionnement</b> :	Emission de Recettes =	930,00 euros
	Emission de Mandats =	17 357,53 euros
	soit un déficit d'exercice de =	16 727,53 euros
	Le résultat de clôture 2016 est =	-11.210,16 euros

Il invite le conseil à se prononcer sur le document qui est, après discussion, approuvé à l'unanimité.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, Approuve le Compte Administratif 2016 tel que présenté.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
Pour extrait, Saussines, le 24 avril 2017  
Le Maire, Henry SARRAZIN 084-213402969-20170424-2017-03-04-11-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2017  
Publication : 04/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Certifié exécutoire. Publié le : 24.04.2017

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication

